

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana mas 10 Iurahi 1869.

**PREZ DE LABONNEMENT** (payable d'avance):  
 Un an ..... 10 f.  
 Six mois ..... 6 f.  
 Trois mois ..... 4 f.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
 AU BUREAU DE LA POSTE,  
 Imprimerie du Gouvernement.

**PREZ DES ANNONCES** (au comptant):  
 Les 20 premières lignes ..... 50 c. la ligne.  
 Les 21<sup>e</sup> à 30<sup>e</sup> ..... 40 c.  
 Les annonces prospectives se paient la moitié de prix de la première insertion.

**SOMMAIRE.**  
**PARTIE OFFICIELLE.** — Décision fixant l'époque des vacances et de la rentrée des écoles des sœurs de Saint-Joseph de Cluny et des frères de l'Instruction chrétienne. — Maladies, etc. — Avis administratif.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Le commerce extérieur de la France. — Faits divers. — Païtè. — Mouvements du port. — Vacances. — Annonces.

le passé, à être versées entre les mains de M. F. Jérusalemly. Le Trésor est toujours ouvert de 1 heure à 4 heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.  
 tinné, as formerly, to be paid into the hands of M. F. Jérusalemly. The Treasury is always open from 1 to 4 o'clock in the afternoon, Sundays and feast days excepted.

### PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Hesdes de la Société,  
 Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

O va'e, te Tomana o te mau fe' nua farani i Océania, te Aiyaha o te Emepera i te mau fenua Taiti.

**DÉCISIONS:**

**TE PAATAA NEI:**

Les vacances des écoles des sœurs de Saint-Joseph de Cluny et des frères de l'Instruction chrétienne, commenceront le 9 août prochain à Papeete, et le 12 du même mois à Papeauri.

To faaea ras-o no haapii-raa a te mau iuhine o Saint-Joseph de Cluny, e ia te mau taene te haapii i te paesu parau kerititiano ra, si te 9 i no aote i mau nei haamana hia i Papeete, e i te 12 no taia' avae ra i Papeauri.

La rentrée des classes est fixée au premier lundi d'octobre.

Et te moeroe mutama no atopa e haamata faabou hia i te haapii ra.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision; qui sera insérée au *Bulletin Officiel* et publiée au *Messenger* français et en tahitien.

O te Ordonnateur tei haapene hia e haamana i te mau fenua ra, te mau hia i te mau fenua va'i ra parau i te hia, e i faite hia na roto i te Vea i te roo farani e te roo tahiti.

Papeete, le 7 juillet 1869.

Papeete, te 7 no Iurahi 1869.

DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :  
 L'Ordonnateur p. i. f. f. de Directeur de l'Intérieur,  
 FOURNIER ÉTYAN.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 7 juillet 1869, M. Burg (Alexandre-Marie-Charles), lieutenant d'infanterie de marine, prendra le commandement du fort de Faravao à partir du 15 juillet 1869, en remplacement de M. Angrand, lieutenant d'artillerie, appelé sur sa demande à servir à Papeete à la direction d'artillerie.

No te faaea ras a te Tomana i te mau fenua o te Emepera i te 7 no Iurahi 1869.  
 Ua faatoroa hia o Hiri i Teurua e i mutoi no Pare, o mooina Haumani, tei faohi mai i tona toroa;  
 Ua faatoroa hia o Taiteira i Teritihuri e mutoi no Pare, o mooina Aatai, tei faohi hia te ohipa o tona toroa.

Cet officier remplira aussi les fonctions de juge du peix et d'officier de l'état civil de la circonscription de Faravao, après avoir prêté le serment obligatoire devant le tribunal de première instance.  
 Cet officier aura droit aux allocations attachées à ces divers emplois.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 7 juillet 1869,  
 L'indigène Hiri a Teurua est nommé mutoi de Pare, en remplacement de Haumani, démissionnaire ;  
 L'indigène Teiteira a Teritihuri est nommé mutoi de Pare, en remplacement de Aatai, revénu par négligence dans l'exercice de ses fonctions.

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

#### Poste aux Lettres.

Le brig-golette du Protectorat *Wyndford* partira lundi prochain, 12 juillet, pour San Francisco, emportant le courrier pour l'Europe et les deux Amériques.  
 Le bureau pour la délivrance des timbres-poste sera fermé le veille du départ à 5 heures; le sac de la correspondance sera levé à 8 heures.

#### Service des Contributions.

Le public est prévenu que, par suite de l'arrêt du 22 juin 1869, toutes les contributions et taxes locales dont la perception était dévolue, antérieurement au 1<sup>er</sup> mai dernier, au trésorier-payeur des Établissements français de l'Océanie, continueront, comme par

#### Service of Contributions.

The public is informed that, in accordance with the arrêt of the 22d of June 1869, all contributions and local taxes which, prior to the 1st of May last, were receivable by the Treasurer and Paymaster of the French Establishments in Océania, will con-

### Détail des Revenues.

Les créanciers que peut avoir M. Sue, sous-commissaire de la marine en retraite, décédé à Papeete le 31 mai 1869, sont invités à adresser, dans le délai d'un mois, les titres de leurs réclamations au commissaire aux revenus, chargé de la liquidation de la succession de cet officier.

### DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Conformément à l'ordonnance du 6 octobre 1868, les habitants de Tahiti et Moorea sont prévenus que le comité d'enregistrement des terrains, composé de :

- Appo à Tama; Iouhira de la division, président ;
- Tere à Palla, chef du district;
- Terai a Teritimaté, député;
- Un membre du conseil, greffier,
- Et le hui-raahira i hua i te paari no tei te hura :

se réunira dans le district de Mataiea le 27 août 1869, pour commencer les inscriptions des terrains dans ce district, conformément à la susdite ordonnance.

Les conseils des districts sont invités à donner la plus grande publicité à cet avis, afin que toutes les personnes intéressées se trouvent dans le district le jour indiqué.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### Le Commerce extérieur de la France.

Il résulte du tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1867, que le commerce a embrasé (importations et exportations réunies) une masse de produits représentant 7 milliards 965 millions en valeurs actuelles; c'est une augmentation de 809 millions sur la moyenne de la période quinquennale antérieure.

Le chiffre des importations est de 4 milliards 31 millions, supérieur de 186 millions à celui de l'année précédente, et de 658 millions à la moyenne quinquennale antérieure. Le chiffre des exportations a été de 3 milliards 934 millions, en diminution de 347 millions sur celui de 1866, mais en augmentation de 161 millions sur la moyenne quinquennale.

Au point de vue du commerce spécial, nous avons à constater pour les importations et les exportations réunies, un chiffre de 5,859 millions, soit 122 millions de moins que pour 1866.

Les importations sont comprises, dans les chiffres de 1867, pour 3,926 millions, les exportations pour 2,826 millions; c'est, relativement à l'année 1866, une différence de plus de 233 millions pour les marchandises importées.

Les marchandises étrangères admises temporairement pour recevoir une transformation ou un complément de main-d'œuvre, représentent 175 millions de francs, et ont servi à la confection de produits réexportés qui représentent 259 millions, soit 84 millions au profit du travail national.

L'importance comparative en valeurs, à l'importation comme à l'exportation, des marchandises transportées par mer, se chiffre par 3,352 millions, sur lesquels la part du pavillon français s'élève à 2,444 millions, qui se répartissent ainsi : 407 millions revenant à la navigation avec les colonies françaises et la grande pêche, et 2,034 millions à la navigation internationale, à laquelle la marine étrangère a, de son côté, pris part pour 2,911 millions.

L'importance des marchandises importées et transportées par terre se chiffre par 2,612 millions.  
 L'Angleterre, la Belgique, la Suisse, le royaume d'Italie, l'Ass-

cession commerciale allemande, les États-Unis, la Turquie, l'Espagne, l'Algérie, la Russie, le Brésil, etc., sont les pays avec lesquels nos échanges ont le plus d'importance. Les principaux pays de destination, d'après la valeur des marchandises qui ont été expédiées, sont : l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, le royaume d'Italie, l'Autriche, les États-Unis, l'Espagne, l'Algérie, le Brésil, la Russie.

Le commerce français que le dix-huitième rang. Les exportations à destination des colonies et autres possessions étrangères, autres que l'Algérie ont diminué d'une manière assez sensible.

Les marchandises importées temporairement, à charge de réexportation, après avoir dû, se composent ainsi : froment (grains), 124 millions; grains oléagineux de toute espèce, 43 millions; fers étirés en barre, 6 millions; fonte brute, 6 millions; tôles, 5 millions; plomb brut, 4 millions; toiles de coton crues, 4 millions; aciers, 2 millions; huiles brutes de graines grasses, 2 millions; autres marchandises, 7 millions.

Il y a augmentation sur le froment et diminutions partielles sur la fonte, les fers, les aciers, les tôles.

Les marchandises étrangères expédiées en transit par la France en 1867 ont un total de 3 millions 204,428 quintaux métriques; c'est une diminution de 25,474 quintaux métriques sur 1866; elle porte principalement sur la houille et le coton en laine.

Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées à 145 millions 763,799 fr., soit une diminution de 6 millions 239,893 fr. sur 1866, portant pour près de 4 millions sur les droits de navigation.

Le nombre des voyages qui se sont effectués sous tous les pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre la France d'une part, les colonies, la grande pêche et l'étranger d'autre part; a été de 54,486; les navires qui y ont été affectés jaugeaient ensemble de 10 millions 493,000 tonneaux; c'est, comparativement à 1866, une augmentation de près de 6 pour cent sur le nombre des voyages et de 11 1/2 pour cent sur le tonnage.

Le commerce général de l'Algérie avec les entrepôts de France et les puissances étrangères a porté, en 1867, sur 77 millions 944,259 fr. en valeurs officielles.

Les pays dont le mouvement commercial avec l'Algérie s'est le plus développé sont la France (entrepôt), l'Espagne, la Turquie, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, les États barbaresques.

Les importations des céréales pour la consommation locale ont surtout consisté à empêcher cette progression. (Chimie.)

FAITS DIVERS

D'après un document émanant de l'amirauté anglaise, la flotte cuirassée de la Grande-Bretagne compose actuellement 48 bâtiments, dont 10 sont encore sur les chantiers. Ils sont armés de 680 canons et représentent une force motrice de 35,290 chevaux-vapeur.

Sur ces 48 bâtiments, sept sont des navires à tourelles, les autres sont à réduit central ou à batterie de côté; 33 bâtiments ont leur coque en fer, 15 en bois, et 16 en fer et en bois; 30 navires ne sont cuirassés que partiellement; 18 sont blindés de bout en bout.

Il est intéressant de savoir ce que cette flotte formidable a coûté à l'Angleterre. Bien que les 38 bâtiments actuellement à flot ne soient pas encore tous terminés, ils ont déjà donné lieu à une dépense de 215,482,509 fr.; encore l'artillerie n'en est-elle pas comprise dans cette somme. C'est une moyenne de 5,670,592 fr. par bâtiment. Celui qui a coûté le plus cher est le *Vorwardeur*, de 38 canons, 6,624 tonneaux et 1,350 chevaux; il a coûté 11,487,725 fr. Le navire qui revient le meilleur marché est le *Viper*, de 2 canons, 737 tonneaux et de 160 chevaux; il a coûté que 1,278,165 fr.

Les prix de revient des dix navires cuirassés encore en construction n'ont pas encore été établis définitivement. D'une manière approximative, ils coûteront ensemble 37,054,385 fr., soit 3,700,000 en moyenne.

— Des essais d'une grande importance pour la marine marchande viennent d'être faits sur une partie achevée du canal de Suez.

Les navires à vapeur devant traverser le canal à l'aide de leur propre propulseur, et les voiliers devant être remorqués, il s'agit de déterminer la vitesse à laquelle on pourrait naviguer sur le canal sans détruire les berges.

Une commission avait évalué déjà à 10 kilomètres à l'heure la vitesse que pourraient atteindre les steamers. Le canal ayant 162 kilomètres de longueur, la traversée d'une mer à l'autre pourrait s'effectuer en seize heures.

Un puissant remorqueur appartenant à la Compagnie, l'*Hezmadria*, à arabes, a navigué sur la partie achevée du canal, devant une commission d'essai composée de l'amiral Exelmans, du chef de service de transit du canal et des entrepreneurs des travaux, et a atteint et conservé une vitesse de 15 kilomètres à l'heure sans altérer les berges aucunement.

Ainsi se trouverait résolue une question qui préoccupait à juste titre les directeurs des divers services postaux de l'extrême Orient, qui ont un si grand intérêt à traverser le canal de Suez le plus rapidement possible.

On a remarqué même que ce remorqueur, marchant à 15 kilomètres à l'heure, ne produisait pas plus de remous que les canots navigant jusqu'ici dans le canal pour le service des voyageurs et de la poste.

On s'intéresse beaucoup en Angleterre au prochain achèvement du canal de Suez. Il se construit à Hartlepool un vapeur de 2,000 tonneaux destiné à faire en six jours les voyages de la Baltique, et en trois jours ceux de l'Inde par l'isthme de Suez. D'autres bâtiments à recevoir ceux de l'Inde par l'isthme de Suez, d'autres bâtiments à recevoir celui d'un tonnage moins élevé, à 1,500 tonneaux, se construisent à Newcastle dans le même but. Ces navires prendraient de la houille et rapporteraient en Europe des cotons de l'Inde. Ils seront munis

d'appareils condenseurs aussi perfectionnés que possible, et prêts à prendre la mer au mois de mai.

— Le conseil fédéral suisse vient d'arrêter le modèle définitif de la nouvelle carabine à répétition. C'est bien certainement, en ce genre, qui existe. On a abandonné pour le marteau, ou plutôt pour le mécanisme qui le remplace dans les armes du nouveau genre, le Winchester ou principe adopté par l'inventeur du Henry-riif, tout en conservant le réservoir ou dépôt à cartouches. Mais ce dépôt, on le découvre à peine, tant il est bien caché dans la crosse, qui a la même forme et la même longueur que les crosses des fusils ordinaires. La baguette est remplacée par un fil de fer plus mince et plus long qui sert à nettoyer l'arme et qui est fixé sur le côté. A la place de l'ancienne baguette se trouvent un ressort qui ouvre la crosse et, au besoin, un chapelet de cartouche. Le détente est une combinaison ingénieuse du système de Peabody et du fusil à répétition prussien. La carabine entière sans cartouches pèse moins que l'ancienne carabine, soit dix livres environ. Pourvue de cartouches, l'arme fait feu en deux mouvements. La crosse contient 14 cartouches. La portée et la justesse de l'arme est la même que pour la carabine adoptée en 1862 et qui a trouvé tant d'adeptes en Europe.

— On vient de trouver de l'or en Angleterre, comté de Southland. Un ancien mineur d'Australie, en observant la similitude que présentait le terrain du pays avec celui qui l'avait enrichi en Australie, se mit à l'explorer. Dès le premier jour, il revint avec une pépite trouvée dans un ruisseau qui se jette dans la rivière Schomdale. Ses recherches furent aussi couronnées de succès les jours suivants. La quantité d'or découverte n'est pas encore bien considérable, mais si l'on creuse les géologues du pays, le Strath de Kilomann serait réellement aurifère à un haut degré. Une grande activité règne dans la contrée et on commence les travaux d'exploitation avec ardeur.

— Il y a une vingtaine d'années, le rocher de Gibraltar possédait encore deux douzaines de singes. Comme ils se permettaient des visites désastreuses aux jardins de la haute ville, les propriétaires s'efforcèrent pour faire périr ces maraudons. En 1863, il n'en restait plus que trois, trois mâles et une femelle, de ces derniers représentés d'une famille si intéressante, c'en serait donc fait du singe européen. Le gouverneur prit sous sa protection spéciale les trois survivants et fit venir du Bologne quatre jeunes magots qui furent recueillis à bras ouvert; le septor vit dans l'harmonie la plus édifiante, mais jusqu'ici il n'a rien procréé. Il est pour repaire habituel les insupportables folies dites des Catalans, et se promène, toujours ensemble, tantôt sur un versant, tantôt sur l'autre, selon que leur conviction le soleil et le vent.

— Un chroniqueur catholique de Bordeaux, que les matras de ses confrères de Paris empêchaient de dormir, a pris le chemin de fer et a même débarrqué; il a parlé et il fera un deux mètres le pouce, aller et retour, de Paris à Versailles; le chronomètre en poche il s'est mis en route et a fait ce trajet en une heure cinquante minutes, ce qui est une jolie vitesse de chemin de fer omnibus. Le lendemain il a provoqué dans un match de 500 francs d'argent au delà des plus forts champions de Paris. La distance à parcourir était de 1,400 mètres, et il est arrivé au but en deux minutes cinquante-six secondes, battant son concurrent de cinq longueurs.

PATRIE!

Drame en cinq actes et huit tableaux, de M. Victorien Sardou.

Paris, 22 mars 1869.

*Patrie!*— le drame de M. Sardou— est l'événement de la semaine et le sujet de toutes les conversations; quand deux personnes se rencontrent, au lieu de se demander vulgairement des nouvelles de leur santé, elles se disent: « Etiez-vous à la première représentation de la Porte-Saint-Martin? » En effet, cette soirée a été une surprise des plus agréables. Certes, l'on savait que M. Victorien Sardou était un homme d'infiniment d'esprit, d'une incomparable adresse, connaissant toutes les habiletés du théâtre et en inventant de nouvelles. On se plaisait à cette ingéniosité charmante qui créait des difficultés pour les résoudre avec un bonheur rare; on aimait cette hardiesse s'enfermant dans une situation impossible et se ménageant, pour en sortir, une porte de derrière invisible au spectateur; on admirait cette observation fine et piquante des travers du jour qui peut-être en créait l'imitation chez eux qu'elle aurait dû corriger; tant la peinture en était amusante; mais on ne soupçonnait pas sous cette grâce, cette aisance et cette dextérité de prestidigitateur de la scène, les hautes qualités dramatiques que la soirée de jeudi vient de révéler d'une manière si éclatante.

Cependant on pouvait présenter chez Victorien Sardou, dès sa première œuvre, une volonté précise de ne rien remettre au hasard de l'inspiration et de l'exécution. Il semblait avoir les doctrines d'Edgar Poe sur la composition littéraire, que le poète doit concevoir d'un bout à l'autre, sachant dès le premier mot qu'il écrit celui par lequel il finira et combinant tout pour un effet déterminé d'avance. Il démontait dès lors une science de structure particulière et presque mathématique, nous dirions mathématique tout à fait si un mot si rigoureux pouvait s'appliquer aux productions intellectuelles. Nous savons que cette netteté de calcul et cette parfaite possession de soi-même, dans un genre de travail qu'on est habitué à regarder comme une sorte d'effervescence cérébrale, contrarie les idées reçues; mais M. Victorien Sardou est incontestablement un de ces esprits qui ont la conduite d'ex-cémines. Ainsi, ayant la volonté de faire un drame, l'auteur des *Patte de Mouche* et de la *Famille Bonifant* a dû, par une préparation régulière et scientifique, pour ainsi dire, s'assimiler tous les éléments du genre,

se rendre compte des effets, essayer théoriquement la force des ressorts, balancer le nombre des situations possibles, en étudier les effets et le contre-poids, les renversements et les parallélismes possibles, juger d'avance les déformations, les raccourcissements et les fautes de la perspective théâtrale; car c'est de lui que sortent les idées, souvent et à tort comparé à celui de Shakespeare, qui par instinct et empirisme, de dominer d'instinct son œuvre et de la maintenir rigoureusement dans un dessein toujours mêlé et raisonné. Cela peut n'être pas conforme aux idées que se fait de l'inspiration, mais croyez bien qu'aucune œuvre, surtout au théâtre, ou la pensée prend une forme matérielle, ne peut se tenir debout sans cette statique.

Donc la pièce de M. Victorien Sardou, *Patric/* a été un des plus frustes et des plus unanimes succès auxquels il nous ait été donné d'assister dans notre carrière déjà bien longue de feuilletonniste, depuis les grandes campagnes romantiques de 1830 et les victoires à jamais célèbres de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas. La *Porte-Saint-Martin* a repris jeudi dernier son rang de premier théâtre du drame; elle est redevenue la scène de la *Tour de Nesle*, de *Marie Tudor*, de *Richard d'Arllington*, de *Lucrèce Borgia* et de *Antony Tudor*, après avoir si longtemps donné asile aux désoirs, aux trucs et aux maillots de la féerie. Cette noble forme de l'opéra humain, qui semblait tombée en désuétude comme la tragédie et délaissée pour les cascades et les insanités de la farce convulsive, a été restaurée de la façon la plus splendide. Ce succès est comparable à l'écllosion de la fleur d'étoiles, qui s'ouvre au bout d'une tige haute comme une lance, poussée en une nuit, avec une détonation qu'on prendrait pour un coup de pistolet.

*Patric/* c'est le titre un peu universel choisi par M. Victorien Sardou pour sa pièce. Certes le drame répond à l'idée du titre, mais il contient aussi autre chose, car une abstraction, quelque générale qu'elle soit, ne pourrait suffire à une action scénique. Une polémique courtoise s'était élevée à propos de ce sujet, traité simultanément par trois auteurs; mais rien ne se ressemble moins que les deux pièces, dont l'une a pour dénouement l'eau et l'autre le feu, une inondation et un bûcher.

La scène se passe à Bruxelles sous la domination espagnole. Quand la toile se lève, le décor représente la halle des boncheries. L'hiver est rude, et sous les larges auvents flambe un feu immense qui jette un reflet d'auto-de-fé. Les vainqueurs procèdent à l'examen des rapports de police et à l'interrogatoire des prévenus. Ils sont nombreux, tous de la ville, et suspects à bon droit.

Tout noble, tout bourgeois, tout homme du peuple hait d'une haine âpre, irréconciliable et profonde Philippe II et le duc d'Albe, l'exécuteur de la pensée du sombre monarque. La patrie rejette de son sein ces étrangers qui ne pourraient s'y établir que par une extermination complète; ce n'est qu'à ce prix que la tranquillité pourrait être établie dans les Flandres, selon la phrase lugubre de Tacite: *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*. Entre les Espagnols et les Flamands, il ne peut exister d'autre soumission que celle du tonneau et d'autre paix que celle du cimetière.

Une femme est amenée qui a mis le feu à sa maison où des soldats espagnols ivres venaient de violer sa fille; elle est livrée à la soldatesque, qui l'écharpe. Mais que lui importe de mourir, elle s'est vengée par avance. A un pauvre sonneur qui fait chanter à ses carillons-patriotiques les anciens airs nationaux flamands, on enjoint, sous peine du dernier supplice, d'adapter à ses cloches des airs espagnols. chose plus grave, un espion vient dénoncer le comte de Rysoor, qui, sans permission, s'est absenté de Bruxelles pour aller sans doute conférer avec le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne; mais, dans l'enquête, un capitaine espagnol logé chez le comte dit qu'étant rentré la nuit fort échauffé de boisson, il s'est rencontré dans l'escalier avec un seigneur qui, après avoir prononcé ces mots: « Retenez chez vous, madame la comtesse, » a tiré l'épée contre lui et doit même avoir été blessé dans cette courte lutte. Mais le capitaine n'en sait pas davantage, parce que l'ivresse l'a fait troubler et rester endormi sur le palier. Ce témoignage qui n'est pas suspect, car il est d'un ennemi, fait provisoirement relaxer le comte, qui ne comprend rien à cette déposition si favorable, qu'il attribue à la reconnaissance du capitaine pour son hôte. Il est parfaitement vrai qu'il a quitté son logis, et que pendant cette absence nocturne, il a conféré avec le prince d'Orange un plan de conjuration et de soulèvement. Cependant il est troublé; si le capitaine n'a pas fait un mensonge officieux, que signifié donc ce cavalier seyant la nuit de l'appartement de la comtesse et lui disant: « Retenez, madame? »

Retenu chez lui, le comte de Rysoor interroge sa femme, dont il fait voir l'histoire en deux mots. C'est une Espagnole nommée *Isabelle*, dont le comte s'est épris, et qu'il a ramassée dans une misère obscure, au chevet d'une vieille mère mourante. Cette fille, qu'il a épousée, comblée d'honneurs, faite riche, entourée d'amour, a conservé, malgré cette transformation, une vraie nature de gitana et les indomptables passions méridionales. Les profonds antipathies de race vivent en elle: Espagnole, elle hait le Flamand; catholique, ce calviniste ou ce luthérien; femme de passion, cet homme pour qui le devoir est tout. Rien que comtesse de Rysoor, elle s'intéresse fort peu aux Flandres et trouve après tout que le duc d'Albe n'a pas grand tort de faire brûler plus ou moins ces rebelles et ces hérétiques. L'amour si tendre et si délicat du comte lui semble insupportable, car il ne lui plaît pas de partager un cœur avec tout un pays. La patrie, l'honneur, le dévouement, sont lettres mortes

pour elle; une seule chose existe à ses yeux, son amour ou plutôt son amant. Tout le reste disparaît dans un vague nuage.

Aux questions du comte, elle répond avec une franchise étrange—car la dissimulation de l'adultère lui pèse—qu'en effet, un homme est sorti de sa chambre cette nuit-là, et qu'elle s'en est éperdument cet homme. Le bon comte de Rysoor reste atterré devant un tel aveu, et vraiment il y a de quoi. Il s'imaginait être aimé de cette femme qu'il avait tirée de la fange et qu'il aurait bien dû y laisser. Il ne savait pas, cet homme patriote belge, que le cœur féminin a de bizarres mystères, et que certaines natures, porresses, si vous voulez, mais d'une perversité fière, n'aiment pas devoir tout à un homme. En amour, il est plus doux de donner que de recevoir; et le comte a trop comblé Dolores pour qu'elle ne le haïsse pas. Cette supériorité de grandeur, de richesse et de bonté l'humilie; et puis le comte de Rysoor est sur cette limite on l'âge mur confine à la vieillesse: ses tempes sont blanches, bien des mètres grises se mêlent à sa barbe, et Dolores a pris pour galant Karloo Van der Noot, un jeune ami du comte, beau cavalier à la moustache blonde, à la taille svelte, qu'avec ses séductions de sirène et ses grâces vipérines, elle a entraîné dans ce fatal amour qui répugne à la loyauté du jeune homme, grand administrateur du comte de Rysoor. Il n'est pas besoin de vous dire que l'homme qui descendait l'escalier du comte quand le capitaine espagnol le montait n'est autre que Karloo; seulement Dolores ignorait que Karloo est été atteint d'une blessure délicate. A cette idée que le comte le reconnaît et le tuera, une inspiration diabolique passa par la cervelle de cette enragée, qui mettrait le monde en captivité pour sauver un cheveu de son amant: elle sait que le comte de Rysoor conspire, qu'il a des rendez-vous mystérieux et nocturnes, à la porte de Louvain, avec le prince d'Orange; elle le dénoncera au duc d'Albe, sauvera ainsi Karloo et conquerra sa liberté, car cet amour timide qui se cache dans les ténèbres répugne à la fougue et à la violence de sa passion.

A cette scène de drame intime, succède un tableau curieux. Il fait nuit; une biadare névrosée de neige éclaire le décor, qui représente les fossés-gétes de la porte de Louvain. De larges trous sont pratiqués dans la glace; c'est là que les Espagnols jettent, pour ne pas avoir la peine de les enterer, les victimes du jour. Des fantômes, cherchant l'ombre, enveloppés de manteaux couleur de marbre, arrivent un à un, silencieusement, sans même faire craquer la neige. Une patrouille passe. Les fantômes se couchent à terre, lancent des cordes à nœuds couilants, et les soldats, garrottés, étouffés, avant d'avoir eût le temps de pousser un cri, sont précipités dans la trappe de glace qui se referme sur eux. Le prince d'Orange, le comte de Rysoor, dont les malheurs domestiques ne désengagent pas le patriotisme, Karloo, le sonneur Jonas, qui doit donner le signal du haut de son beffroi, conviennent des mesures à prendre pour la révolte qui doit éclater cette nuit même.

Dolores, de son côté, est allée prévenir le duc d'Albe de ce qui doit se passer; elle a dénoncé son mari, mais elle ignore que Karloo fait partie de la conspuration. La répression se prépare dans l'ombre et laisse la révolte se concentrer à l'hôtel de ville, d'où elle doit rayonner sur Bruxelles, appelant les citoyens aux armes pendant que Guillaume le Taciturne entrera par la porte de Louvain avec ses six mille soldats.

Ici a lieu une scène vraiment superbe et d'une beauté toute coréennienne. Le comte de Rysoor s'aperçoit qu'Karloo est blessé à la main. Plus de doute, c'est lui qui est sorti de l'appartement de la comtesse. Karloo ne le nie pas et offre sa poitrine au fer de l'ami et du mari outragé. Mais le comte, domptant sa colère, ne veut pas enlever à la révolte ce chef ardent et jeune, plus capable que lui de la conduire, et il impute son ressentiment sur l'autel de la patrie; il pardonne à l'amant, à cause du héros. Cette scène, d'une nouveauté si hardie et d'une simplicité si grandiose, a soulevé dans la salle des transports d'enthousiasme, et chaque spectateur a senti passer sur lui le souffle du sublime qui fait frissonner. Quand les conjurés, l'épée à la main, veulent se mettre en marche, ils se heurtent aux pertuisseries et aux arquebuses des Espagnols. Des coups de feu éclatent de toutes parts, de triples rangs de cuirasses barrent toutes les portes, et le duc d'Albe paraît, bombant et terrible comme l'archange du despotisme, pour mettre le pied sur la tête de la rébellion. Il ordonne à Jonas de sonner le signal sur lequel le prince d'Orange doit entrer dans la ville. Les conjurés supplient le pauvre diable de n'en rien faire; mais il est pauvre, il a femme et enfants, et il monte au clocher. O surprise! le glas des morts retentit et apprend au Taciturne, qui l'écoute de loin, que tout est perdu. A la joie des Flamands, les Espagnols comprennent que Jonas les a trompés; un coup de feu le pan de son dévouement, et bientôt le corps du héros occupé est emporté sur une civière, devant laquelle on se découvre comme devant la chasse d'un martyr.

Le comte de Rysoor, fait prisonnier, ne répond rien au duc d'Albe, qui veut le faire questionner par la torture; de peur que sa chair ne se résiste à de trop savants supplices, le comte se tue avec un poignard qu'on lui a fait parvenir et qu'il vendit à Karloo pour le plonger dans le cœur du traître qui a la langue. Karloo jure sur tout ce qu'il a de plus sacré qu'il accomplira cette vengeance et qu'il y consacrerait cette vie qu'on lui laisse pour une raison qu'il ne soupçonne pas.

La révolte comprimée, les pertences se dressent, les échafauds et les bûchers se préparent. Un splendide et lugubre cortège, où la puissance déploie tout l'appareil qui peut frapper l'imagination d'ef-

voilà par conséquent les rues de la ville en menant les condamnés au supplice. Karloo rencontre ses frères d'Albe, les bras au dos, la corde au cou, qui lui crachent au passage leurs malédictions éprouvées. Le frère apostat traite l'Judai à A ces insultes, qu'il ne sent pas, Karloo devint rouge comme le feu, puis pâle comme le mort; mais il eut un serment sacré à tenir et il le tint.

La nuit du comte de La Trémouille, prisonnier de guerre, qu'on respectait parce de la rançon qu'il doit payer, a mis Karloo sur la voie; le misérable le délaie et une femme; mais comment connaître son nom, où la trouver? Karloo va chez Dolores, qui, folle d'amour, veut l'emmener, fuir avec lui, pour vivre heureux à l'étranger; chose facile, car elle a un sauf-conduit. Pendant cette scène d'une passion délirante, un redet rouge illumine la muraille de la chambre et jette les ombres des balchevards, des potences et des bourreaux. C'est le bûcher qui flambe sur la place, où l'on pend, décapie et brûle. A ce mot sauf-conduit, Karloo recule comme s'il avait marché sur une vipère. La femme dont parlait La Trémouille eut aimé précisément obtenu un du duc d'Albe, avec la grâce d'une courture pour prix de sa trahison. Plus de doute, c'est Dolores qui a dénoncé la conspiration. Elle n'eût ni le pas du resté, car elle a un motif si franchisé de ses crimes. Alors Karloo saisit le poignard que lui a légué le comte pour la vengeance, et l'enfonça jusqu'au manche dans le sein de la coupable; puis, irisant le vitrage de la fenêtre, il sauta dans la place et se jette au bûcher où tombent en cadavres les corps calcinés de ses amis, qui ne le croyaient pas digne de partager leur supplice.

Tel est ce drame qui se joue sur un fond de couleur historique bien locale et bien observée, avec un intérêt qui ne languit pas un instant, et où les plus nobles sentiments d'honneur, de patriotisme et de liberté sont exprimés sans emphase, dans un style ferme et simple dont chaque mot porte. La passion est représentée par cette étrange figure de Dolores avec sa grâce démoniaque, ses séductions perdues et son absence de sens-moral, destinée à faire valoir les lumineuses têtes de ces héros amoureux de la patrie. C'est là une œuvre de maître et qui ouvre à M. Victorien Sardou un immense avenir. Il vient d'entrer dans ce-burg du drame qui depuis tant d'années semblait impenable, tambours battant, clairons sonnant, enseignes déployées, et il a planté sa bannière sur la plus haute tour.

L'interprétation de cette remarquable pièce est excellente. Du reste, dans le comte de Bysson, l'âme d'un héros cornelien, M. Fargueil joue comme personne n'a joué depuis M. Derval, avec une passion, une énergie et une puissance qui le mettent au rang des plus grandes actrices. Horton est élégant et noble dans le personnage de Karloo; le sonneur Jean a trouvé dans Laurent un interprète d'une douceur sympathique. Charly, en duc d'Albe, semble être détaché des murs de l'Escurial, et M. Léonide Leblanc donne une grâce adorable et un charme des plus touchants à la figure diabolique de Rafiela, une fille d'ivoire d'Albe, que le contre-coup des cruautés de son père, qui l'adore, fait mourir; chaque supplice abrégé sa vie d'un jour; aussi meurt-elle bien jeune.

THÉOPHILE GAUTHIER.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEËTE Du vendredi 2 au samedi 8 juillet 1869 inclus.

NAVIRES EN COMMERCE ENTRÉS.

- 2 juillet. Unbr. du Protect. *Margaret*, de 12 tons, pat. Riki, ven. d'Alimanoa en 1 jour.
- 2 juillet. Brig. гол. américaine *Wattler*, de 173 ton., cap. Nather, ven. de Mendocino (Californie) en 5 jours; 1 passager.
- 4 juillet. Gol. du Protect. *Hope*, de 28 ton., cap. Brown, ven. des Iles Carolines en 23 jours.
- 4 juillet. Gol. du Protect. *Oriair*, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Heahine en 4 jours.
- 4 juillet. Trois-mâts-barque de San Salvador *Procelso*, de 211 ton., cap. Barroy, ven. de Valparaiso en 21 jours; 17 passagers.

CÔTE LOCAL ENTRÉ.

- 8 juillet. Côte local *Ruef*, de 31 ton., pat. Leguen, ven. de Taravao en 2 jours.

NAVIRES DE GÉRERES SORTIS.

- 2 juillet. Frigate à hélice anglaise *Galata*, commandée par S. A. R. le duc d'Edinburgh, all. à Honolulu; 300 hommes d'équipage.
- 2 juillet. Frigate-transport à voiles *Nyrdre*, commandée par M. Pierre, capitaine de frégate, all. à Boston; 200 passagers, 100 hommes d'équipage.

CÔTE LOCAL SORTI.

- 2 juillet. Côte local *Ruef*, de 31 ton., pat. Leguen, all. à Taravao.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 1 juillet. Trois-mâts barque anglaise *Alida*, de 568 ton., cap. McKellin, all. à Alimanoa.
- 2 juillet. Gol. du Protect. *Harriet*, de 42 ton., pat. Riki, all. à Ruruto; 8 passagers.
- 3 juillet. Gol. du Ruruto *Hannanari*, de 46 ton., pat. Talice, all. à Ruruto; 22 passagers.
- 4 juillet. Côte du Protect. *Oriair*, de 42 ton., cap. Martin, all. à Raiatea; 2 passagers.
- 6 juillet. Gol. du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Falcoer, all. aux Iles sous le vent; 1 passager.
- 7 juillet. Trois-mâts-barque du Prot. *Norwood*, de 406 ton., cap. Nissen, all. à Vancouver; 1 passager.
- 8 juillet. Gol. de Borabora *Teahura*, de 31 ton., pat. Uru, all. aux Iles sous le vent; 14 passagers.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

- 3 avril. Transport à voiles *Furyado*, commandé par M. des Portes, lieutenant de vaisseau.
- 3 juin. Frigate à hélice *Duchassa*, commandée provisoirement par M. Franquet, capitaine de frégate.

CÔTE LOCAL.

- 8 juillet. Côte local *Ruef*, de 31 ton., patron Leguen.

DE COMMERCE.

- 29 juin. Trois-mâts-barque anglaise *Redoubt*, de 318 ton., cap. Pain.
- 30 juin. Cabot. du Protect. *Entreprise*, de 15 ton., pat. Mai.
- 29 juin. Gol. américaine *Harriet*, de 42 ton., cap. Kelly.
- 29 juin. Gol. du Protect. *Favorite*, de 49 ton., cap. Falcoer.
- 29 juin. Trois-mâts-barque de protect. *Fort*, de 474 ton., cap. McLennan.
- 30 juin. Brig. anglaise *Tanera*, de 232 ton., cap. Bostles.
- 3 juillet. Brig. гол. américain *Wattler*, de 173 ton., cap. Nather.
- 4 juillet. Gol. du Protect. *Hope*, de 28 ton., cap. Brown.
- 4 juillet. Trois-mâts-barque de San Salvador *Procelso*, de 211 ton., cap. Barroy.

VACANCES.

M. Miss Bower offre ses remerciements aux personnes dont le généreux patronage lui a permis d'établir une école à Papeete. Le résultat obtenu jusqu'à ce jour est de nature à garantir l'avenir de l'institution.

Par suite de circonstances qui exigent son absence de Tahiti pendant trois mois, elle se trouve néanmoins forcée d'annoncer que l'école qu'elle dirige entrera en vacances dès le 15 juillet courant pour ne pouvoir qu'au 15 octobre prochain.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE ALFRED-WALEY HORT.

Première convocation pour la vérification des créances.

Le greffier du tribunal de commerce des Etats du Protectorat, soussigné, a l'honneur d'avertir MM. les créanciers de la faillite Alfred-Waley Hort, négociant à Papeete, conformément aux articles 442, 443 et 493 du Code de commerce, que ceux qui s'arment ont remis leurs titres de créances devant se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de vingt jours à partir de la présente publication, au greffe du tribunal, et les accompagner d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils auraient en faire le dépôt aux mains de MM. Adan Kalczykcki, Pierre-Gabriel Trausig et Alexandre Manson, désignés syndics définitifs à ladite faillite, par jugement du 26 juin 1869, enregistré; et leur sera donné récépissé-douci dépôt.

De plus, tous les créanciers de la faillite dudit Alfred-Waley Hort, sans exception, sont informés par ces présentes que la vérification des créances commencera et sera faite, conformément à l'article 493 précité, et ainsi qu'a décidé M. le juge-commissaire à la saidite faillite, au palais de justice de la ville de Papeete, en la chambre du conseil du tribunal de commerce des Etats du Protectorat de l'Isle de la Société, le lundi d'icelle prochain, à huit heures du matin, et que celle sera continuée au même lieu sans interruption.

Le greffier du tribunal de commerce des Etats du Protectorat, soussigné, a l'honneur d'avertir MM. les créanciers de la faillite Alfred-Waley Hort, négociant à Papeete, conformément aux articles 442, 443 et 493 du Code de commerce, que ceux qui s'arment ont remis leurs titres de créances devant se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de vingt jours à partir de la présente publication, au greffe du tribunal, et les accompagner d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils auraient en faire le dépôt aux mains de MM. Adan Kalczykcki, Pierre-Gabriel Trausig et Alexandre Manson, désignés syndics définitifs à ladite faillite, par jugement du 26 juin 1869, enregistré; et leur sera donné récépissé-douci dépôt.

**DEPÔT DE GELÉE DE GOYAVES DE GUAVA JELLY, manufactured by S. DROLET. Depot at DIER, rue de la Pâlie Polonois. Gros et détail. Wholesale and retail. 23-65fr.-ft**

**M. BROUETACHÈRE LES FLACONS VIDES A FRUITS, en verre blanc, sans trace piéce. 25-60fr.-ft**

En vente au bureau de la Poste: **DIVISIONS TERRITORIALES DE LA COLONIE ET DES ARCHIPÉLAGES VOISINS** Brochure de 70 pages.—Prix: 1 fr.

**M. Marcellin, démissionnaire** de ses fonctions de chef inspecteur de la police indigène et des postes, a l'honneur de porter à la connaissance des habitants de Tahiti qu'il continue à travailler, comme par le passé, du son état de sellier, bourellier et métallier. Son domicile est toujours à côté de la gendarmerie, à la Fare-Hau. 108-109juill.-1

VENTE OU LOCATION DE TERRES.—HOO RAA E TE TARARU RAA FERNA

**L'indigène Matiti** a Tahiro, domicilié à Mataiea, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre située, sité dans le district de Mataiea et non inscrite.

**L'indigène Terahitani** et **M. Lawson**, domiciliés à Urua, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes les terres Matireia et Vahieia, situées dans le district de Mataiea, la première inscrite au n° 784.

**L'indigène Tahape Teira** a Paea, domicilié à Paea, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre Tevaipao, située dans le district de Paea, vallée de Fautaua, et non inscrite sous le n° 128, p. 30.

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HERBES D'ORIENTURE

Le **MESSAGER DE TAHITI**, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 3 heures du soir. Prix du numéro. 0 fr. 30

**PRIX DE L'ABONNEMENT: PRIX DES ANNONCES**  
 Pour un an 20 francs en espèces, 25 francs en billets de banque, 30 francs en lettres de change, 40 francs en billets de banque, 50 francs en lettres de change, 60 francs en lettres de change, 70 francs en lettres de change, 80 francs en lettres de change, 90 francs en lettres de change, 100 francs en lettres de change.